



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tauromachie

Question écrite n° 107643

Texte de la question

M. François Grosdidier interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'inscription de la tauromachie à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France. Vendredi 22 avril 2011, l'opinion publique française a appris avec effroi que le ministère de la culture et de la communication, par le biais d'une commission d'ethnologues, venait en catimini de classer la tauromachie comme appartenant au patrimoine culturel immatériel de la France. La décision semble avoir été prise en janvier 2011. Aussi il souhaite savoir pourquoi cette information a été tenue secrète pendant trois mois.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107643

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4682

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)